

COMPTE RENDU

Conseil municipal du 20 février 2018

Le vingt février deux mil dix-huit à 20 heures s'est réuni le Conseil Municipal des Avenières Veyrins-Thuellin en Mairie, sous la présidence de son Maire en exercice Monsieur Daniel MICHOU.

Mesdames et Messieurs les Conseillers :

Etaient présents (par ordre alphabétique) : Catherine BIARD, Maryse BILLET, Myriam BOITEUX, Joël BORDEL, Christiane CHEVALIER-GAYMARD, Gilles CORTEY, René DESCHAMPS, Maria FAVIER, Jean GAILLARD, Josiane GIPPET, Aurore GUICHERD, Gérard GUICHERD, Christian LEPREVOST, Sylvie MELIN, Gilbert MERGOUD, Gilles MONNET, Hervé MORNEY, Maurice NICOLAS, Tristan PAIN, Marc PETIT, Gérard QUINET, Eric ROUX, Simone SALAS, Nicole SITRUK, Benoît STOCARD et Jean-Pierre TROLLIET.

Etaient absents ayant donné pouvoir : Nadège BALLEFIN à Aurore GUICHERD, Maria-Elisabete BOURDALE à Gilles MONNET (*jusqu'à la délibération n°2018-2-1*), Patrick CANET à Gérard GUICHERD, Olivier COTTAZ à Joël BORDEL, Olga MARTINEZ à Christian LEPREVOST, Marlène PERRIER à Catherine BIARD, Chantal REY à Gilbert MERGOUD et Alain SOCIE à Maurice NICOLAS.

Etaient absents et excusés : Nadine CHAVANT, Denise CORTEY, Guillaume FAVIER, Philippe GAGNEUX, Christelle GALLIANO, Danielle GARCIA, Youri GARCIA (*arrivé pour le vote de la délibération n°2018-2-1*), Marie-Catherine LAMIRAL et Alain MARTIN.

Date de convocation : mardi 13 février 2018.

Les conseillers présents, soit 27 (*puis 29 à partir de la délibération n°2018-2-1*) à l'ouverture de la séance qui sont au nombre de 44. Ayant atteint le quorum, il a été procédé à la nomination de secrétaires élus parmi les conseillers, à savoir Maria FAVIER et Aurore GUICHERD. Ces dernières acceptent.

ORDRE DU JOUR

APPROBATIONS :

- Approbation de l'ordre du jour du Conseil municipal du 20 février 2018

DELIBERATIONS :

I. ASPECT FINANCIER

2018-2-1 Débat d'Orientation Budgétaire (DOB)

II. AMENAGEMENT

2018-2-2 Avis du Conseil Municipal sur la régularisation du système d'assainissement du SYndicat Mixte d'EAU et d'Assainissement des Abrets et Environs (SYMIDEAU)

III. QUESTIONS DIVERSES

INFORMATIONS

APPROBATIONS :

Approbation de l'ordre du jour du Conseil Municipal du 20 février 2018

VOTE		
POUR : 33	CONTRE :	ABST. :

DELIBERATIONS

I. ASPECT FINANCIER

2018-2-1 Débat d'Orientation Budgétaire (DOB)

La tenue du débat d'orientations budgétaires est obligatoire dans les régions, les départements, les communes de plus de 3500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3500 habitants.

L'article 107 de la loi portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République du 7 août 2015 (loi NOTRe) a modifié les articles L.2312-1, L.3312-1, L.5211-36 et L.5622-3 du CGCT relatifs au DOB, en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

Le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 précise le contenu ainsi que les modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire.

Ainsi et s'agissant du document sur lequel s'appuie ce débat, ces nouvelles dispositions imposent, pour les communes de plus de 3500 habitants, de présenter à l'assemblée délibérante un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

L'Adjoint aux Finances présente les orientations budgétaires 2018 de la commune des Avenières Veyrins-Thuellin. Une présentation synthétique est jointe en annexe (**Annexe n°1**).

Il convient de délibérer pour donner acte au Maire de la tenue du débat d'orientations budgétaires.

VOTE		
POUR : 36	CONTRE :	ABST. :

II. AMENAGEMENT

2018-2-2 Avis du Conseil Municipal sur la régularisation du système d'assainissement du SYndicat MIXte d'EAU et d'Assainissement des Abrets et Environs (SYMIDEAU)

Un dossier d'autorisation unique au titre de la loi sur l'eau en vue de réaliser des travaux de régularisation du système d'assainissement du SYMIDEAU sur les communes des Abrets-en-Dauphiné, Les Avenières Veyrins-Thuellin, Aoste, Arandon-Passins, La Bâtie-Montgascon, Le Bouchage, Brangues, Charancieu, Chimilin, Corbelin, Faverges-de-la-Tour, Granieu, Morestel, Romagnieu, St André-le-Gaz, St Clair-de-la-Tour et St Victor-de-Morestel, a été déposé par le SYMIDEAU, à la Direction Départementale des Territoires de l'Isère le 30 décembre 2016.

Un arrêté prononçant l'ouverture d'une enquête publique du 5 février au 10 mars 2018, en application des articles L123-1 et suivants et R123-1 et suivant du code de l'environnement a été pris le 8 janvier 2018 par le Préfet de l'Isère.

Cette enquête publique est ouverte sur le territoire des communes des Abrets-en-Dauphiné, Les Avenières Veyrins-Thuellin, Aoste, Arandon-Passins, La Bâtie-Montgascon, Le Bouchage, Brangues, Charancieu, Chimilin, Corbelin, Faverges-de-la-Tour, Granieu, Morestel, Romagnieu, St André-le-Gaz, St Clair-de-la-Tour et St Victor-de-Morestel, lieux d'implantation du projet.

L'enquête portera sur le projet de régularisation de la totalité du système d'assainissement géré par le SYMIDEAU. Les travaux consisteront à étendre la station d'épuration Natur'Net, construire des collecteurs de transit, supprimer des stations d'épuration, intervenir sur le réseau existant, supprimer des rejets directs et supprimer des apports d'eaux claires parasites.

Ce projet doit notamment conduire à augmenter de plus de 23 000 EH (Equivalents habitants) la capacité de traitement de la station d'épuration Natur'Net des Avenières Veyrins-Thuellin et il est soumis, à ce titre, à étude d'impact. Le projet est soumis à autorisation unique IOTA (Tous Projets d'Installations, Ouvrages, Travaux ou Activités), au titre de la loi sur l'eau.

Au terme de cette enquête, la décision pouvant être adoptée est la suivante :

- Autorisation unique ou refus au titre du Code de l'Environnement concernant la loi sur l'eau, intégrant des prescriptions liées à l'évaluation environnementale et la prise en compte de la séquence éviter-réduire-compenser.

Cette décision sera prise par arrêté préfectoral.

L'autorité compétente pour prendre cette décision est le Préfet de l'Isère.

Pendant toute la durée de l'enquête publique et afin que chacun puisse en prendre connaissance, sera consultable en mairies des Abrets-en-Dauphiné, Les Avenières-Veyrins-Thuellin (siège), Arandon-Passins, Brangues et Morestel, aux jours et heures d'ouverture au public, le dossier d'enquête composé de :

- L'ensemble des pièces du dossier de l'enquête en version papier,
- Le registre d'enquête où chacun pourra consigner ses observations.

Le commissaire enquêteur recevra le public :

En mairie des Abrets-en-Dauphiné, (mairie des Abrets), le jeudi 15 février 2018, de 10h00 à 12h00,

En mairie de Morestel, le jeudi 15 février 2018, de 14h30 à 16h30,

En mairie de Brangues, le jeudi 22 février 2018, de 17h00 à 19h00,

En mairie d'Arandon-Passins (mairie de Passins), le mercredi 7 mars 2018, de 16h00 à 18h00,

En mairie des Avenières Veyrins-Thuellin (mairie des Avenières), le samedi 10 mars 2018, de 10h00 à 12h00.

Le projet étant soumis à l'autorisation loi sur l'eau et conformément à l'article R214-8, le conseil municipal est appelé à donner son avis motivé sur cette demande d'autorisation au regard des incidences environnementales, dès l'ouverture de l'enquête, et au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture de l'enquête.

Considérant que ce projet va améliorer le fonctionnement du système d'assainissement et, en conséquence, le respect des règles en matière de protection de l'environnement,

Considérant que ce projet a notamment pour objectif d'augmenter la capacité de la station d'épuration Natur'Net,

Considérant que la délivrance de l'ordre de service de ces travaux permettra de lever la servitude de gel sur les terrains classés en zone U dans les PLU des communes déléguées des Avenières et de Veyrins-Thuellin.

Monsieur le Maire propose de donner un avis favorable au projet de régularisation de la totalité du système d'assainissement géré par le SYMIDEAU.

Il convient de délibérer pour donner un avis favorable sur le projet de régularisation de la totalité du système d'assainissement géré par le SYMIDEAU

VOTE		
POUR : 33	CONTRE : 1 - Gilbert MERGOUD	ABST. : 2 - Chantal REY - Eric ROUX

III. QUESTIONS DIVERSES

- Question relative à une activité culturelle sur la commune.

INFORMATIONS

- ✓ Date de la prochaine séance du conseil municipal : le 3 avril 2018 à 20h00,

Liste des annexes :

- Annexe n°1 : présentation synthétique du DOB,

Fait aux Avenières Veyrins-Thuellin,
le 26 février 2018

Le Maire, Daniel MICHOU